

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 24 septembre 2020

*Effectif du conseil communautaire : 111 membres*

*Membres en exercice : 111*

*Quorum : 56*

*Membres présents : 80*

*Pouvoirs : 5*

*Membres votants : 85*

*Date de la convocation : 18/09/2020*

*L'an deux mil vingt et le jeudi 24 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ANTHIERENS André, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame FERAUD Sara, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur Georges Claude, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VARAISE Josiane, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur THOUIN Michel.

***Pouvoirs :*** Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur LEMERCIER Sébastien pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume.

**Délibération n° 136/2020 : Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie**

L'Agence de l'Eau Seine Normandie a souhaité dès 2015 intégrer dans sa politique de l'eau l'enjeu d'adaptation au changement climatique. Ainsi l'élaboration d'une stratégie a été lancée afin d'anticiper les changements climatiques qui affectent profondément la ressource en eau, les milieux aquatiques et les usages de l'eau.

Cinq objectifs ont été fixés pour le territoire afin de tendre vers une meilleure résilience face au réchauffement climatique :

1. Réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau,
2. Préserver la qualité de l'eau,
3. Protéger la biodiversité et les services écosystémiques,
4. Prévenir les risques d'inondations et de coulées boueuses,
5. Anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer.

Un ensemble de réponses sont proposées dans la stratégie pour répondre au bouleversement climatique telles que :

- A. Favoriser l'infiltration à la source et végétaliser la ville,
- B. Restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux,
- C. Co-produire des savoirs climatiques locaux,
- D. Développer les systèmes agricoles et forestiers durables,
- E. Réduire les pollutions à la source,
- F. Faire baisser les consommations d'eau et optimiser les prélèvements,
- G. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- H. Agir face à la montée du niveau marin,
- I. Adapter la gestion de la navigation,
- J. Développer la connaissance et le suivi,
- K. Renforcer la gestion et la gouvernance autour de la ressource.

Le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne regroupant un certain nombre d'actions liées aux enjeux « assainissement » et « gestion des milieux aquatiques » d'un montant de 27 753 000 €, s'inscrit dans l'esprit de cette stratégie d'adaptation au changement climatique.

La stratégie d'adaptation au changement climatique et documents liés sont consultables sur le site de l'Agence de l'Eau : [http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie\\_adaptation\\_climatique](http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique)

La présente délibération a donc pour objet de proposer au Conseil Communautaire l'adhésion à l'esprit de la charte d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie et sa signature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie précisant que celle-ci est compétente en matière d'assainissement et de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu l'engagement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans la démarche cit'ergie avec son plan d'action approuvé par la délibération n°204-2019 du 14 novembre 2019 et l'obtention du label Cap cit'ergie par la Commission Nationale réunie le 20 novembre 2019 ;

Vu le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé par la délibération 204-2019 du 14 novembre 2019 reprenant le projet TEPOS – 100% énergie renouvelable en 2040 ;

Vu le projet de Contrat de Territoire Eau et Climat du bassin versant de la Risle permettant un partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les structures du bassin versant de la Risle compétentes en milieux aquatiques et en assainissement collectif,

Sur proposition du bureau communautaire du 17 septembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ADHERE** à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la déclaration d'engagement pour l'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 80       | 5        | 85      | 0           | 85                 | 0      | 85   |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200924-136\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020